

POUR UNE EDITION CRITIQUE
DES LETTRES DE LA MÈRE ANGÉLIQUE

Jean MESNARD.

Depuis deux siècles et demi, les *Lettres de la Mère Angélique*, dans le texte publié en trois volumes, à Utrecht, de 1742 à 1744 (1), ont entretenu l'admiration pour une personnalité exceptionnelle, et nourri la réflexion et la piété de nombreux lecteurs. Elles ont fourni une documentation essentielle à tous ceux qui ont voulu retracer la vie et dresser le portrait de la grande abbesse, notamment à Perle Bugnion-Secrétan dans son récent et très fervent ouvrage (2). Le but a donc été atteint que se proposaient les premiers éditeurs, guidés de Paris par M^{lle} de Théméricourt, et à Utrecht même par son cousin l'abbé d'Étémare : garder fidèlement la mémoire des grandes personnalités de Port-Royal, et faire servir leur exemple à l'édification de tous.

Notre époque est toutefois devenue plus exigeante en matière de rigueur scientifique. Elle ne pouvait manquer de s'interroger sur la valeur du texte d'Utrecht. Question d'autant plus naturelle que les moyens d'y répondre ne manquent pas. Il subsiste d'assez nombreux manuscrits des lettres : copies surtout, mais aussi quelques autographes. Une enquête critique sur le texte imprimé en 1742-1744 est possible. Elle peut se compléter par une enquête semblable sur les manuscrits eux-mêmes, notamment sur les copies, dont l'origine et la filiation sont à établir. Tous problèmes qui ont été remarquablement posés — sinon pleinement résolus — par François Boulétreau dans sa grande étude, malheureusement encore inédite (3), sur la correspondance de la Mère Angélique adressée à la reine de

Pologne. Nous voudrions essayer d'y voir tout à fait clair dans ces problèmes, en vue de baliser la route à suivre pour que nous puissions lire un texte plus authentique des lettres et nous faire une idée, sinon très différente, du moins plus complète, de leur auteur (4).

*

**

La plupart des lettres se présentent, non à l'état isolé, mais sous forme de collections, exclusivement composées de copies. C'est sur ces ensembles qu'il convient d'abord de concentrer l'attention, afin de dégager les caractères distinctifs de chacun d'eux.

La collection de la Bibliothèque Nationale est la première à considérer (5). D'abord à cause de l'ampleur du fonds. Les volumes qui contiennent des lettres y sont précédés par d'autres, qui renferment les *Mémoires*, ces innombrables témoignages sur la personne, la vie et l'œuvre de la Mère Angélique, dont certains émanent de l'abbesse elle-même, mémoires publiés aussi, en trois volumes, à Utrecht, en 1742. Les lettres, à elles seules, occupent quatre volumes et leur nombre dépasse le total de quinze cents. Elles sont, en général, classées par noms de destinataires, puis, dans ce cadre, par ordre le plus souvent chronologique. Le premier volume s'ouvre par les correspondants les plus anciens, qui sont aussi les plus prestigieux, la Mère de Chantal, Arnauld d'Andilly, Barcos, Arnauld, Le Maistre, etc. Les lettres reçoivent alors une numérotation propre à chaque destinataire. Ce n'est pas le cas pour celles, fort nombreuses, qui s'adressent à des religieuses de Port-Royal, des monastères de Paris et des Champs, les lettres aux Champs étant évidemment envoyées de Paris, et inversement. Ces religieuses restent d'ailleurs souvent anonymes. Un volume particulier (6) a été constitué par les lettres destinées à la reine de Pologne et aux personnes de son entourage, M. Fleury, son directeur, M^{lle} Josse, sa demoiselle de compagnie, M^{me} des Esarts, autre dame de la cour. Comme il était dans la nature des choses, les lettres ont été demandées à leurs destinataires, qui les avaient presque toujours conservées. La collecte avait commencé avant même la mort de la Mère, du moins pour ce qui touche les lettres à la reine de Pologne. La destinataire n'entendait

certes pas s'en séparer. Mais elle autorisait M. Fleury à en prendre des copies qui étaient ensuite envoyées à M^{me} d'Aumont, grande dame en résidence à Port-Royal de Paris. Une ruse plus hardie fut aussi employée par la suite : avant même leur départ, les lettres étaient décachetées et copiées (7). Mais, hors ce cas exceptionnel, c'est après la mort de l'abbesse que les pièces furent recueillies. Des paquets successifs ont été ainsi déchiffrés. Une fois la copie prise, il semble que peu de soin ait été employé à conserver les originaux.

Si quelque logique a présidé à la réalisation de cet ensemble, il reste aussi la trace de bien des tâtonnements et des retours en arrière. Trois des quatre volumes sont paginés ; mais le tome II est folioté. Un même destinataire peut réapparaître plusieurs fois ; quelquefois une même lettre. Pour le volume consacré à la reine de Pologne, une année entière — 1652 — avait été omise. Lorsqu'elle a été retrouvée, la numérotation affectée aux lettres a été rendue caduque. Disparates d'autant plus naturelles que les copies rassemblées dans les quatre volumes ont mis en jeu un grand nombre de mains.

Ces tâtonnements et ces incohérences, de même que diverses observations et notes critiques placées en marge semblent indiquer que nous avons affaire à une copie originale. La preuve n'est quand même pas décisive ; car tous ces détails auraient pu être reproduits dans une nouvelle copie, servilement calquée sur la première. Mais cette dernière éventualité peut être formellement exclue. Les nombreuses mains que l'on peut relever dans les quatre volumes sont, pour beaucoup, celles de religieuses du Port-Royal de la grande époque. Pour les identifier, point ne serait besoin d'une longue recherche. L'une d'elles est particulièrement remarquable : celle de la sœur Flavie Passart, qui a copié elle-même les lettres que la Mère Angélique lui avait adressées. Or cette religieuse remarquable, mais trop exaltée et sans doute peu équilibrée, fut de celles qui, lors de la crise de 1664, sous la pression de l'archevêque de Paris, acceptèrent de signer le formulaire et se séparèrent de la communauté. Les manuscrits avaient donc été constitués avant cette date. C'est dire que l'entreprise, certainement sur l'initiative de la sœur Angélique de Saint-Jean, commença aussitôt après la mort de la grande abbesse. C'est d'ailleurs à cette date que fut complétée aussi la collection des *Mémoires*, pour

lesquels chaque religieuse fut invitée à écrire ses souvenirs. Jacqueline Pascal eut le temps de rédiger sa contribution avant sa mort (4 octobre 1661) (8). La collecte des lettres fut évidemment parallèle. Prêts en 1664, les volumes des *Mémoires* et les quatre volumes de lettres furent sans doute emportés dès 1665 par les religieuses fidèles au monastère des Champs. Lors de la destruction de celui-ci, ils furent au nombre des manuscrits que M^{lle} de Joncoux put sauver en les obtenant du lieutenant de police d'Argenson (9). Déposés à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, ils sont naturellement passés, sous la Révolution, à la Bibliothèque Nationale. Par leur origine, ils constituent ce que nous appellerons la *Collection des religieuses*.

Pour une autre, conservée à la bibliothèque de Port-Royal (10), aucune difficulté ne s'élève quant à l'origine qu'il convient de lui assigner. Elle est de la main du secrétaire habituel de M^{lle} de Théméricourt, et des interventions de cette dernière s'y reconnaissent souvent. Elle appartient à l'énorme série de copies que l'ancienne pensionnaire de Port-Royal des Champs fit prendre à partir de 1725 environ et qu'elle poursuivit jusqu'à sa mort, en 1745, rendant possible la plupart des publications relatives à Port-Royal qui virent le jour à cette époque. Les lettres de la Mère Angélique occupent deux volumes très copieux, le premier surtout. Que ces manuscrits dérivent de celui qui était alors conservé à Saint-Germain-des-Près, il n'est, pour s'en assurer, que de considérer les divisions qui s'y établissent. Le premier volume de ce qu'il y a lieu d'appeler la *Collection Théméricourt* suit le déroulement des trois premiers tomes de la *Collection des religieuses*. Il s'en distingue simplement par le fait qu'il instaure, du moins au sein de grands ensembles, une numérotation continue des lettres, en chiffres romains minuscules. A cette différence près, une première partie, à pagination séparée, de ce volume reprend le contenu du tome I, et renferme 271 lettres, dont la dernière, sous un même numéro, en comprend d'ailleurs un bon nombre. Une seconde partie, des pages 1 à 357, correspond au tome II, et, des pages 358 à 604, au tome III, en tout 1.068 lettres. Quant au second volume, il offre l'équivalent du tome IV, mais redistribué : 260 lettres ayant la reine de Pologne pour destinataire sont présentées d'abord à part, et distinguées de celles qui s'adressaient aux membres de son

entourage ; mais avec ces dernières est constituée une suite de 118 lettres, dont certaines reposent sur une documentation indépendante des manuscrits utilisés ailleurs comme sources, ce qui leur confère un prix particulier. Dans cette nouvelle collection, les incertitudes et les disparates qui caractérisaient la première sont atténuées, ou au moins masquées. Mais une copie de seconde main n'en vaut pas une de première main, d'autant que le copiste de M^{lle} de Théméricourt ne mérite pas une confiance absolue.

Une troisième collection, moins connue, appartient aux Archives de la province d'Utrecht (11), où sont conservés aujourd'hui les papiers de l'Eglise janséniste de Hollande. On sait que cette Eglise était animée au XVIII^e siècle par des réfugiés français, au nombre desquels l'abbé d'Etémare, engagé dans la même aventure de publications que sa cousine. La troisième collection est visiblement de même origine que la seconde. Ce sont d'autres copistes de M^{lle} de Théméricourt qui l'ont constituée, et la main de celle qui les guidait se reconnaît souvent. La classification est tout à fait semblable. Des quatre volumes qui s'offrent ici, le premier reprend le tome I de la première collection ; le second, les tomes II et III. Autrement dit, ces deux volumes correspondent au premier de la *Collection Théméricourt*. La numérotation a toutefois été retouchée. Exprimée toujours en chiffres romains, elle est continue du début du premier volume à la fin du second. Le total ne correspond pas tout à fait à l'addition des séries successives de la seconde collection. Quelques numéros ont été supprimés. En revanche, plusieurs numéros ont été parfois attribués à des lettres primitivement regroupées sous un seul. Quant aux deux derniers volumes de la collection, moins copieux, ils répondent au deuxième volume de la *Collection Théméricourt*, c'est-à-dire aux lettres adressées à la reine de Pologne et à ses familiers. Pour la première série de ces lettres, la numérotation est identique à celle de la source. Pour la seconde série, d'ailleurs abrégée, aucune n'a été instituée. Il est important d'ajouter que, dans la totalité des volumes, aux numéros en chiffres romains en ont été postérieurement ajoutés d'autres en chiffres arabes : ce sont ceux que les lettres ont reçus dans l'édition de 1742-1744.

De ce fait, et du fait que ce manuscrit a été conservé à Utrecht, on peut déduire qu'il a servi de source à l'édition

publiée dans la même ville. Qu'il constitue chronologiquement la troisième collection, et qu'il a été copié sur la seconde découle du changement de la numérotation, qui devient désormais, pour la plus grande partie des lettres, unique. Impossible de concevoir un changement s'opérant dans le sens inverse. Les lettres à destination de la Pologne, par suite de leur classement, ne peuvent dépendre que de la seconde collection et non de la première. D'ailleurs, dans la série des lettres à la reine, trois numéros manquent ; mais la numérotation, ensuite, reste la même que dans l'original présumé, qui s'impose dès lors comme seul véritable original. C'est d'ailleurs celui-ci qui est visiblement désigné par un renvoi à un « plus grand manuscrit » (12) : la différence de format entre les recueils des deux collections est en effet évidente. La dernière peut être appelée *Seconde Collection Théméricourt*, ou, si l'on veut la distinguer davantage, *Collection d'Utrecht*.

Une quatrième collection est formée par l'édition elle-même, qui figure donc au quatrième rang des sources. C'est dire qu'avec elle sont cumulés tous les risques d'altération qu'entraîne le passage de copie en copie. De plus, les éditeurs du temps se reconnaissaient des droits qui ne les portaient guère ni à chercher le meilleur original ni à respecter celui qu'ils avaient choisi. Ces craintes théoriques seront évidemment à vérifier par une étude minutieuse du texte. D'entrée de jeu, on peut assurer qu'une bonne part du contenu des manuscrits a été éliminée de l'édition, qui renferme, en tout et pour tout — total déjà considérable — 1.041 lettres.

On ne peut toutefois qu'admirer l'ampleur du travail accompli par les religieuses de Port-Royal et par les héritiers de leur esprit. Mais la reconnaissance ne doit pas empêcher le regard critique de s'appliquer plus à fond à l'œuvre des unes et des autres.

**

Une étude critique précise des lettres dans leurs quatre présentations exigerait une longue et minutieuse enquête. Quelques exemples suffiront à faire apprécier le degré de confiance que l'on peut accorder d'une part à l'édition, d'autre part aux différentes copies, tant pour leur exactitude que pour la méthode dont elles relèvent.

La critique peut se fonder d'abord sur le seul examen des quatre collections qui nous sont proposées. On peut les considérer en elles-mêmes en cherchant à comprendre comment elles ont été faites : à cet égard, c'est surtout à la première qu'il convient de s'arrêter, puisqu'avec elle ont été prises les options dont les autres ont dû s'accommoder. Il y aura lieu ensuite de procéder à une comparaison des quatre sources, permettant de saisir les glissements et les altérations qui ont éventuellement pu se produire de l'une à l'autre.

Si l'on examine en détail la *Collection des religieuses*, on observe qu'à côté des lettres qui semblent avoir été intégralement reproduites, il en est un bon nombre, classées à part, dont n'ont été retenus qu'une phrase ou un bref passage, et qui, privées de tout caractère proprement épistolaire, notamment de leurs dates, et pourvues de titres correspondant au sujet du fragment copié, ressemblent à des maximes ou à des exhortations. Ainsi est mis en évidence, à l'origine de l'entreprise de copie, un dessein d'édification qui a commandé la conservation ou le rejet de certains textes, ou de certaines parties de textes. Ces fragments ont souvent disparu des collections plus récentes, où le dessein historique s'affirme davantage. Mais dans le texte source de la *Collection des religieuses*, on peut légitimement soupçonner que l'intention d'édifier aura conduit à pratiquer maintes coupures, même lorsque la forme épistolaire aura été conservée.

Une enquête dont nous nous bornerons à indiquer le principe consisterait, lorsqu'une lettre, par erreur, a été copiée plusieurs fois, à comparer les deux états du texte ainsi livrés. Les chances sont grandes pour qu'ils ne soient pas identiques, non seulement par le fait d'erreurs involontaires, mais aussi par celui de coupures pratiquées de façon délibérée.

Ce serait là déjà s'engager dans le travail de comparaison que nous avons défini, et qui implique surtout la mise en parallèle des quatre collections. Quelques exemples donneront une idée de la complexité des problèmes qui peuvent se poser.

Une étude systématique des dates ferait apparaître bien des divergences d'un état du texte au suivant. Erreurs de lecture, parfois, mais aussi conjectures plus ou moins contestables lorsque la date faisait défaut dans l'original, ou qu'elle avait

été omise dans la copie utilisée. Le malheur veut que ces imperfections ne fassent que s'aggraver d'une étape à la suivante, et que, par conséquent, le texte de l'édition soit le plus fautif de tous.

Il est aussi des situations uniques dans leur genre. Une lettre écrite à Antoine Le Maistre et portant la date du 9 août 1657 comporte, dans la *Collection des religieuses*, une sorte de post-scriptum faisant allusion à la maladie de la sœur Anne de l'Incarnation [Arnauld] et redoutant une fin prochaine. Une note du manuscrit, observant que cette religieuse mourut le 1^{er} janvier 1653, en déduit qu'une « méprise » a été commise et que la lettre « n'est pas à son rang ». Venant ensuite, M^{lle} de Théméricourt estima donc qu'il fallait la rapporter à l'année 1652. Ce qui fut fait dans ses deux *Collections*, qui n'en laissèrent pas moins subsister, sous la date primitive du 9 août 1657, un texte à peu près identique. Cette duplication de la lettre a été maintenue par les éditeurs de 1744, qui proposèrent en même temps, pour le texte rapporté à 1652, la date, apparemment arbitraire, du 16 octobre (13). Ce curieux comportement trouvera son explication par la suite.

De ces fâcheux glissements en cascade, nous retiendrons aussi un exemple d'un type tout différent (14). La *Collection des religieuses* comporte une pièce sans date, qui se donne pour adressée *A une sœur de la maison*. Mais cette lettre acquiert un intérêt tout particulier du fait que cette sœur portait le prénom de Jacqueline, qui était aussi le nom de baptême de la Mère Angélique : il ne peut s'agir que de Jacqueline Pascal. La Mère écrit par amitié, la veille de son soixante-sixième anniversaire de baptême, à une sœur avec laquelle la communauté de prénom lui conférait un lien plus étroit. La lettre, demeurée sans date, doit donc être rapportée au 7 ou au 8 septembre 1657. M^{lle} de Théméricourt a bien identifié la destinataire, mais n'a pas avancé de date : une main postérieure l'a toutefois ajoutée dans la *Collection d'Utrecht*. La lettre n'a pas été retenue dans l'édition.

A la suite de cette pièce, la *Collection des religieuses* en présente une autre adressée pareillement *A une sœur de la maison*, elle-même suivie de trois autres adressées *A la même*. Voilà quatre lettres qui ont la même destinataire. S'agit-il encore de Jacqueline, à qui s'adressait la lettre précédente ? Non :

la reprise de la formule *A une sœur de la maison* suffit à faire considérer celle-ci comme distincte ; sinon la formule *A la même* aurait été déjà employée. La table des matières opère d'ailleurs formellement la distinction. Or M^{me} de Théméricourt, qui a gardé la même disposition à ces cinq lettres, inscrit de son propre chef, dans la table des matières, la rubrique suivante : « A ma sœur Jacqueline de Sainte-Euphémie Pascal : 5 lettres ». Avec la *Collection d'Utrecht*, l'erreur de la table a été reportée dans le texte. Après la seconde mention *A une sœur de la maison*, une main postérieure — peut-être celle de l'abbé d'Étémare — a ajouté : *A ma sœur Euphémie Pascal*. Le sens des mentions suivantes : *A la même* était définitivement altéré.

Quelles furent les conséquences pour l'édition ? Avant d'en venir à celle de 1744, il convient de s'arrêter à celle qui la précéda, à Leyde, en 1734, sous la forme abrégée d'*Extraits des Lettres de la Mère Marie-Angélique Arnauld*, dont seule d'ailleurs une première partie vit le jour. Edition abrégée en vue de laquelle furent constitués deux manuscrits portant déjà le même titre. Dans ces manuscrits et dans l'édition qui en est issue, nos cinq lettres, réduites à des fragments mis bout à bout, sont données pour une lettre unique, sans date, adressée *A ma sœur Euphémie, maîtresse des novices à Port-Royal des Champs*. Cette fabrication serait impossible à dénoncer si nous ne possédions les trois *Collections* dont la dernière lui a manifestement servi de source : ce qui permet de la dater, au plus tard, de 1734.

Dans la grande édition et dans le volume publié en 1744, nous avons déjà constaté l'absence de la lettre authentiquement adressée à Jacqueline. Lacune dont on ne pourrait proposer que des explications hypothétiques. La sœur de Pascal est en revanche donnée comme destinataire d'une des lettres suivantes, évoquant la mort de Du Gué de Bagnols (15 mai 1657). Mais, par une étrange contradiction, deux autres lettres de cette série reçoivent comme destinataire *une religieuse de Port-Royal des Champs*. L'incertitude sur la date exacte du départ de Jacqueline de Paris pour les Champs (6 ou 7 novembre 1659) a peut-être été indirectement à l'origine de cette confusion.

De cette première série d'enquêtes on peut au moins tirer la conclusion que la *Collection des religieuses* fait en principe

foi, lorsque des différences apparaissent entre elle et les autres, et qu'elle est notamment très supérieure à l'édition.

Rappelons d'ailleurs qu'elle est aussi beaucoup plus complète que toutes les autres. L'incertitude longtemps entretenue sur la filiation des collections fait que son contenu n'a jamais été inventorié. Presque au hasard, on peut relever, parmi les textes que leur forme abrégée ne permettait pas d'insérer dans une correspondance, quelques morceaux d'une force saisissante :

Sur une lettre qu'une sœur lui écrivait, qu'elle avait fermée :

[La Mère Angélique écrit manifestement, non à la sœur qui avait écrit, mais à celle qui avait servi d'intermédiaire et qui, selon les règles de la politesse et surtout celles du cloître, aurait dû recevoir la lettre ouverte.]

Je hais ces enfances. Il y a de beaux secrets dans cette lettre pour vous les cacher. Je ne vous puis dire comme ces petites défiances et propres volontés me déplaissent, faisant voir une disposition très opposée à la vraie sincérité, simplicité et humilité.

J'ai une grande douleur de voir les arrêts d'esprit de cette pauvre sœur, ses soupçons, ses défiances, ce quant à moi, etc. Il faut prier pour elle [...] (15).

L'on avait retiré une petite pensionnaire de la manière la plus désobligeante. La sœur à qui elle appartenait lui en faisait excuse.

Tout cela ne mérite pas la peine d'en parler, et ce n'est que l'orgueil qui vous donne ces ressentiments. Nous devrions souffrir des choses infiniment plus humiliantes sans nous en apercevoir, si ce n'est pour nous en réjouir. C'est une injustice de vouloir mépriser le monde et ne vouloir pas être méprisé de lui. Ne songez pas à tout cela ; mais seulement prions Dieu pour qu'il conserve l'innocence de notre pauvre enfant (16).

Sur un billet d'une sœur. Je crois que c'était de ma sœur Marie-Dorothee Perdreau.

Je viens de lire le billet que cette sœur vous a écrit, qui m'a plu et déplu tout ensemble. Je ne saurais souffrir ce mot de « ma perfection ». Ce sont des termes de dévotes, et je crains que ces larmes de voir son imperfection n'en soient aussi. Peut-être que je me

trompe. Tant y a que tous les discours de dévotes me sont fort suspects, aussi bien que ses désirs. J'espère que Dieu l'en dépouillera ; je l'en supplie (17).

La séduction qu'exerçait la Mère Angélique, on le voit, n'était pas faite de douceur. Mais, dans sa rudesse, il y avait tant de bon sens, de franchise et d'authentique esprit religieux qu'une autorité naturelle émanait de sa personne.

Si précieux que soit cet apport de notre manuscrit, faut-il pourtant se fier à son texte ? Pour répondre à la question, il convient de s'engager dans une seconde série d'enquêtes, pour laquelle il faudra disposer de termes de comparaison extérieurs à nos quatre collections : copies venues par d'autres voies ou, mieux encore, lettres originales.

Il peut arriver que telle de ces sources extérieures accompagne l'une ou l'autre des collections manuscrites. Revenons à la lettre à Le Maistre du 9 août 1657, crue de 1652 (18). Après l'avoir copiée, les religieuses en ont obtenu une autre copie, transcrite par Saint-Gilles et écrite de sa main : elles ont inséré le papier qui la portait dans leur manuscrit. Ce nouveau texte était bien daté du 9 août 1657 ; mais il ne comportait pas le post-scriptum qui avait entraîné le report à 1652, addition certainement étrangère à la lettre originale. Il permet en revanche de dénoncer une coupure dans le texte des religieuses. Faisant évidemment allusion à l'enlèvement brutal dont M^{lle} de Roannez, retirée à Port-Royal, avait été victime, la Mère Angélique disait, dans le passage supprimé : « M. Singlin n'est nullement d'avis que ce frère dont vous parlez écrive rien de cette histoire ». Quel frère ? On songe naturellement au duc de Roannez, à qui ce rôle semble peu convenir. Mais Saint-Gilles a, lui aussi, procédé à une coupure, dont le contenu peut être restitué grâce aux religieuses. Elle porte sur la première phrase de la lettre : « Je n'ai point donné votre lettre à ma sœur Euphémie, parce que la lettre que vous lui demandez ne vaut rien à produire [...] ». Il s'agit, d'une façon quasi certaine, d'une lettre adressée à M^{lle} de Roannez par sa mère, et plus ou moins dictée par les jésuites. On voit désormais quel est le « frère » allégué plus bas : c'est Pascal lui-même, à peine sorti de la campagne des *Provinciales*, une campagne que la Mère Angélique n'avait pas considérée d'un bon œil et qu'elle redoutait de voir rebondir à propos d'un nouvel incident. Les deux coupures,

celle des religieuses et celle de Saint-Gilles poursuivent le même objet : détacher la lettre de ses circonstances précises et garder dans l'ombre le projet de polémique envisagé. Prise de distance par rapport à l'événement, refus de consentir à la polémique, telles sont deux des fins que les religieuses — conformément à un esprit dont elles ne sont pas seules porteuses — ont cherché à remplir par le traitement qu'elles ont fait subir aux lettres de la Mère Angélique.

En même temps que pour celle du 9 août, Saint-Gilles avait transmis aux religieuses, figurant sur le même papier, un texte pour une lettre du 14 suivant, adressée aussi à Le Maistre et portant sur le même sujet. Elle était absente de la copie des religieuses. Mais les deux *Collections Théméricourt*, qui fournissent, comme on l'a vu, deux copies de la première lettre, ont reporté au 9 août 1652 le texte de la copie primitive, accompagnée de son post-scriptum, et gardé pour le 9 août 1657 le texte de Saint-Gilles. De plus, elles ont enregistré à sa date celle du 14. On voit combien la confrontation des diverses collections reste nécessaire, même en présence d'une source extérieure.

M^{lle} de Théméricourt a disposé aussi de ces sources extérieures. Parallèlement à sa grande copie de la *Collection des religieuses*, elle a laissé des copies de telles sources. On a vu qu'après avoir transcrit les lettres à la reine de Pologne, pour lesquelles elle n'a fait que suivre la collection précédente, elle s'était procuré quelques compléments pour les lettres adressées aux familiers de la reine. On y trouve notamment une lettre à M^{lle} Josse du 22 juin 1656 (19) : précieux documents sur les réactions au miracle de la Sainte Epine. De plus, dans un autre recueil (20), elle a pris, de sa propre main, des copies originales de plusieurs lettres à la même qui avaient été déjà transcrites d'après la *Collection des religieuses*. Moyen d'opérer quelques retouches qui, en la circonstance, n'offrent pas de caractère essentiel.

Très neuf et suggestif, en revanche, par rapport à celui des copies usuelles, le texte de certaines lettres adressées à des religieuses. Nous en retiendrons une, particulièrement brillante, écrite à la date du 27 février 1660, lors d'un retour des Champs à Paris, et destinée à la prieure des Champs, la Mère du Fargis (21). Celle-ci, au départ, s'était fait promettre des nouvelles

détaillées du voyage de retour, promesse que la Mère Angélique s'empresse de satisfaire avec une satisfaction visible, se laissant aller à ce penchant pour le bavardage qu'elle était la première à confesser. Mais, pour les copistes qui avaient d'abord enregistré ce texte, quelle tentation de couper ! D'autant plus que la Mère s'exprimait avec un naturel et une franchise qui pouvaient sembler lui faire perdre sa dignité, alors qu'au contraire elle en ressort infiniment plus vivante. Ainsi, grâce au texte complet de M^{lle} de Théméricourt, nous savons que, dans le carrosse de retour, la Mère, obligée de tenir son voile baissé à cause du froid, eut « fort mal à la tête et au cœur ». Le dernier détail a été supprimé par les religieuses. Elles ont supprimé de même un long passage donnant des nouvelles du monastère de Paris. Retenons-en deux détails. La sœur Angélique de Saint-Jean avait été souffrante :

La nuit a été fort bonne et il ne lui reste que peu de mal à la gorge, qu'il est impossible qui s'en aille si tôt. J'eus appréhension d'une douleur assez grande qu'elle a à une cuisse, de peur qu'il ne se fit un abcès, ce qui est très commun en cette ville. Mais, sa douleur étant diminuée cette nuit, nous espérons qu'elle passera tout à fait.

Plus loin : « M. Singlin m'ordonna de me coucher aussitôt que je serais arrivée, ce que je ne fis pas, ne sentant pas tant ma lassitude comme je fis le soir. » Même des passages à caractère spirituel ont été omis, sans doute jugés trop banaux. Eloignée désormais des sœurs des Champs, la Mère déclare : « Cet éloignement m'oblige d'augmenter l'attention à les offrir toutes à Dieu. » Si la lettre tronquée ne perd pas toute vie, elle devient toutefois beaucoup plus compassée.

L'idéal est évidemment de pouvoir recourir aux originaux. Il conviendrait d'en faire le recensement. C'est sans doute à Utrecht qu'il en subsiste le plus grand nombre. On n'en trouve pourtant qu'une cinquantaine, dont plus de la moitié, assez brefs, s'adressent à M^{lle} Josse : celle-ci, devenue religieuse de Port-Royal sous le nom de sœur Marguerite de Sainte-Thècle, avait évidemment rapporté de Pologne toutes celles qu'elle avait reçues. Une enquête dans d'autres dépôts permettrait-elle d'en trouver encore une cinquantaine ? Ce n'est pas sûr. Au

total, ce ne serait guère plus de 5 % de ce qui a existé. Le respect de l'autographe est un acquis de la culture moderne.

A titre d'exemple de l'intérêt de ceux qui subsistent, nous retiendrons un passage d'une lettre conservée à la Bibliothèque Nationale. Elle s'adresse à la sœur Elisabeth de Saint-Luc et porte la date du 14 juin 1656. A quelques semaines du miracle de la Sainte Epine et en pleine octave du Saint-Sacrement, au fort aussi d'une persécution qui allait jusqu'à qualifier les religieuses d'« asacramentaires », elle témoigne d'une ardente dévotion au Christ en Croix et au Saint-Sacrement :

[...] Vous savez, ma chère sœur, que Notre Seigneur, en nous donnant le Très-Saint-Sacrement, nous a obligés de le recevoir en sa mémoire et de sa sainte passion, et que, nous ayant daigné faire tant de grâce de nous destiner à honorer ce saint mystère, il nous oblige en même temps d'avoir toujours sa sainte passion devant les yeux, et que, le voyant au Saint-Sacrement comme une victime qui se sacrifie sans cesse à Dieu son Père, quoique immortel et glorieux, nous nous souvenions du sacrifice sanglant qu'il lui a offert pour nous laver de nos crimes par l'effusion de son sang et que nous ne saurions avoir part à sa gloire et être si heureux d'adorer son Père avec lui dans le Ciel, ce qui fait la béatitude des saints, qu'en prenant part aux souffrances qu'il a soutenues pour nous en rendre dignes par la renaissance du baptême, qui nous sépare du démon et nous incorpore en lui. Mais c'est en nous ensevelissant dans sa mort, car la renaissance surnaturelle que nous recevons au baptême ne nous est donnée que pour entrer dans sa mort surnaturelle, où nous devons tendre perpétuellement par la mortification de tous nos sens, intérieurs et extérieurs [...] (22).

L'ampleur de la phrase, qui suit la démarche de la méditation et progresse avec régularité, n'ôte rien à la clarté du texte. Si tant de copies sont déparées par des maladresses et des incohérences, ce n'est pas par respect d'une écriture certes indifférente à l'art et un peu archaïque, mais soucieuse de correction ; c'est par négligence ou par incompréhension. L'image que nous pouvons nous faire de la Mère Angélique en pâtit gravement, tant dans le domaine de la pensée que dans celui des sentiments et de leur expression.



Le constat que nous venons de dresser peut paraître un peu pessimiste. Nous ne chercherons pas à nier que l'édition de 1742-1744 ait été fort utile ; et nous avons pu apprécier quel progrès elle représentait par rapport à la tentative heureusement avortée de 1734. Nous avouons volontiers aussi que le souci de procurer une édition scientifique peut conduire à formuler des exigences intempestives et propres à faire perdre au texte toute une partie de son public naturel. Mais le respect du public est aussi le respect de la vérité : l'un et l'autre ne peuvent que se renforcer mutuellement. Ce serait illusion que de chercher l'un aux dépens de l'autre.

Il n'est nullement impossible de concevoir, pour les lettres de la Mère Angélique, une édition critique susceptible de recevoir un bon accueil. Mais la tâche serait considérable, surtout pour l'établissement du texte. Elle risquerait aussi de priver l'éditeur de beaucoup des satisfactions qu'il est en droit d'attendre : car, s'il est parfois possible de retrouver ou de rétablir de très beaux textes inconnus ou méconnus, il est bien des cas où l'imperfection sera aussi patente qu'insurmontable. Avant de s'engager dans une tâche aussi lourde, on peut concevoir deux types de travaux grâce auxquels la connaissance de la Mère Angélique serait déjà grandement enrichie.

On a vu que la matière enregistrée dans la *Collection des religieuses* était loin d'être passée entièrement dans les collections suivantes, à plus forte raison dans l'édition. Ont en particulier été sacrifiés les extraits ou fragments avec lesquels il était impossible de reconstituer des lettres, surtout pourvues de dates. Or ces fragments sont souvent d'un très grand intérêt. En notre époque où fleurit le goût de la maxime et du texte discontinu, il serait peut-être opportun, non pas de tirer des maximes des lettres complètes — exercice artificiel — mais de recueillir ce qui, par la force des choses, ne nous a été transmis que sous forme de maximes ou d'écrits brefs et intemporels. Au-delà de ce projet, il ne serait pas inutile, ne serait-ce que pour en avoir le cœur net, de faire le recensement de tous les textes qui ne sont pas entrés dans l'édition. Tous, sans doute, ne méritent pas une égale attention, mais on peut compter sur un nombre raisonnable de bonnes surprises.

Autre projet, plus simple et plus aisément réalisable. Il consisterait à recenser toutes les lettres de la Mère Angélique

venues à nous sous forme autographe, et dont le texte, par conséquent, offre toute garantie. On pourrait y joindre celles qui sont connues par des copies dont on peut assurer qu'elles ont été prises avec le plus grand souci de respecter l'original: ce qui n'est le cas, dans l'état actuel des recherches, que pour un nombre assez limité des copies transmises par M^{lle} de Théméricourt, principalement pour celles qui sont de sa main. Avec cet ensemble se constituerait un recueil qui, à en juger par les textes de cette catégorie que nous avons cités, permettrait de saisir de la façon la plus authentique et sous ses diverses facettes la personnalité de la grande abbesse, et d'appuyer sur un fondement sûr l'exploration plus complète d'une correspondance dont les richesses, même lorsqu'elles ont été gâchées, s'imposent à l'esprit et au cœur.

Jean MESNARD.

NOTES

- (1) Tomes I et II, 1742 ; tome III, 1744.
- (2) *Mère Angélique Arnauld*, Paris, Les Editions du Cerf, 1991.
- (3) *Édition de la correspondance de la Mère Angélique Arnauld [...]* avec Louise-Marie de Gonzague [...], reine de Pologne. Un exemplaire dactylographié, Paris, 1980, 4 tomes en 5 vol., peut être consulté à la Bibliothèque de la Sorbonne.
- (4) Les questions traitées dans le présent article ont déjà été abordées, en ordre dispersé, à propos des lettres de la Mère Angélique insérées dans notre édition de Pascal, *Œuvres complètes*, principalement t. III, Paris, DDB, 1991, p. 868-890 ; t. IV, 1992, p. 68-84, 787-791, 1051-1054. Nous nous permettrons de renvoyer souvent à cette édition, dont nous tirons beaucoup des exemples utilisés...
- (5) Mss., fonds fr. 17790 à 17793.
- (6) *Ibid.*, 17793.
- (7) *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, t. I, Utrecht, 1742, p. 4-5.
- (8) Voir notre édition citée, t. IV, p. 1126-1131.
- (9) Cécile Gazier, *Les belles amies de Port-Royal*, Paris, 1930, p. 244-245.
- (10) P.R. 11 et 12.
- (11) N^{os} 3210 à 3213.
- (12) N^o 3212, au v^o du titre.
- (13) Voir notre édition citée, t. IV, p. 78-79, 81-82.
- (14) Déjà présenté *ibid.*, p. 68-72.
- (15) Bibl. Nat., f. fr. 17791, f 319 v^o.
- (16) *Ibid.*, f^o 320 r^o.
- (17) *Ibid.*
- (18) Voir n. 13.
- (19) Voir notre édition citée, t. III, p. 886.
- (20) Bibl. de Port-Royal, P.R. 16.
- (21) Voir notre édition citée, t. IV, p. 767-788, 789-791.
- (22) Bibl. Nat., f. fr. 15183, f. 54-55.